



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 13 avril 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 144, chemin Saint-Patrice (lot 3 121 748 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-20.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse avoir une hauteur de l'ordre de 7,16 mètres plutôt que de 6,5 mètres, comme prévu à l'article 10.4.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé à l'angle de l'avenue Octave et la rue Sainte-Claire (lot 3 122 927 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle HB-9.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le bâtiment multifamilial projeté puisse être localisé à une distance de l'ordre de 2,79 mètres de la ligne avant, plutôt qu'à 3 mètres et à une distance de l'ordre de 1,71 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 2 mètres comme prévu aux dispositions applicables à la zone HB-9 de la *Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est un terrain vacant situé sur la route Paquet (lot 4 491 047 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-9 et de la zone rurale RU-8.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le lot existant puisse avoir une largeur de l'ordre de 8,6 mètres dans le but d'être constructible, plutôt que de 50 mètres, comme prévu au tableau 4.3 de l'article 4.4.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Demande numéro 4

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2550, Grand Rang (lot 3 119 982 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone rurale RU-19.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser la création de deux (2) lots ayant des largeurs de l'ordre de 55 mètres et de 35 mètres plutôt que de 100 mètres, comme prévu à l'article 4.6.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **13 avril 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 30 mars 2026.

La greffière,

Vicky Morasse